

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 1-2020 — (janvier 2020) — 1 €





L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP n° 0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2 Éditorial de Catherine Rocharde
- 4 Les entourloupes gouvernementales autour du pseudo-retrait de l'âge pivot
- 5 La « Caisse Nationale de Retraite Universelle » voulue par Macron
- 7 Réforme des aides au logement des CAF : un report qui arrange le gouvernement.
- 8 FO progresse dans les cliniques d'Angers
- 9 Dans le secondaire, les enseignants dressés contre la réforme des retraites et la réforme du Bac
- 10 Les nouveaux élus du CHU se forment !
- 11 Retraites : Des enseignants des écoles dans la grève depuis le 5 décembre
- 12 Quelques éléments sur le projet de loi de réforme des retraites

NE RIEN LÂCHER !

À l'heure où ces lignes sont écrites, le combat contre le projet de réforme des retraites dure depuis 46 jours !

Cette grève qui a débuté le 5 décembre, a paralysé la SNCF et les transports parisiens, l'enseignement du premier et du second degré. À cette étape, les ports sont bloqués, les raffineries tournent au ralenti, les avocats sont toujours en grève, l'opéra est toujours fermé, la centrale de Gravelines est en grève comme beaucoup de secteurs de l'énergie, les étudiants entrent dans le conflit et de nombreux secteurs d'activités ont décidé de la grève.

De même, la contestation augmente chez les médecins dont plus de mille annoncent leur volonté de démissionner de leurs fonctions administratives.

La détermination des salariés à faire reculer le gouvernement est profonde.

Il suffit de regarder la mobilisation, notamment pen-

dant la période des fêtes. Il n'y a pas eu de trêve comme l'appelaient leurs vœux, de conserve, gouvernement, CFDT et UNSA.

Après une ultime « concertation » avec les organisations syndicales, c'est le 11 janvier que le gouvernement annonce qu'il « retirait » l'âge pivot de son projet de loi répondant ainsi aux demandes de la CFDT et de l'UNSA.

Mais dans le même courrier, il réaffirme qu'il y aura bien un âge pivot qu'il renomme âge d'équilibre (voir article p.3).

Il annonce aussi qu'il convoque une conférence de financement du régime de retraite. Conférence qui rappelle furieusement ce que nous avons vécu avec l'assurance chômage : Il appelle les interlocuteurs sociaux à négocier dans un cadre contraint : « *trouvez des solutions, mais pas l'augmentation des cotisations* ». Que reste-t-il alors que l'allongement de la du-

rée de cotisation ? Une fois ce cadre fixé, il annonce qu'en l'absence d'accord (et il ne pourra pas y en avoir, comme pour l'assurance chômage...) il procédera par ordonnances... Et réintroduira l'âge pivot !

La CFDT et l'UNSA crient victoire. Mais pour des millions de salariés, c'est une trahison ! En effet, ces deux organisations se sont toujours prononcées pour un régime de retraite universel par points, elles ne se sont jamais battues aux côtés de ceux qui dès le 5 décembre ont démarré la grève et sont de toutes les manifestations.

Le gouvernement persiste dans sa volonté d'avoir des organisations à sa botte qui l'accompagnent et lui permettent de mettre en place sa politique de régression sociale.

Obliger les syndicats à se conformer aux directives de l'État, cette méthode porte un nom : le corporatisme. FO à toujours com-

battu le corporatisme au nom de l'indépendance. Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais des supplétifs des gouvernants.

À l'issue de ce « retrait », le gouvernement et ses subalternes ont appelé à la reprise du travail au plus vite! Mais les salariés du privé comme du public ne sont pas dupes de ces manœuvres : la mobilisation contre la réforme des retraites est toujours soutenue majoritairement par la population et un sondage révèle que plus de 60 % s'inquiètent des conséquences de cette réforme!

MACRON et son Premier ministre ne visent qu'un objectif : abaisser le niveau des pensions et poursuivre ce qui a été instauré dans la loi PACTE à savoir généraliser les fonds de pension.

Alors que les grèves, les manifestations ne cessent pas, le pouvoir déchaîne la répression contre les manifestants et c'est ainsi qu'ont eu lieu des dizaines d'arrestations dans tout le pays, des gardes à vue arbitraires et des tabassages!

Le pouvoir multiplie les provocations, par exemple lorsque Emmanuel Macron déclare

qu'il y aura à terme « 66 millions d'âges pivot », ou que Bruno LEMAIRE alors qu'il annonce la baisse du taux du livret A, invite les Français à placer leurs économies dans l'épargne retraite!

Mais le gouvernement est isolé : le président du Sénat a deux reprises, prend pour cible violemment l'exécutif en l'invitant « à reprendre ce sujet (les retraites) de manière sérieuse » et demande un report de l'examen.

Quelques jours plus tard alors qu'il réagit aux annonces d'Édouard Philippe, il « enfonce le clou » et pose cette question : « Pourquoi les Français sont passés de l'adhésion il y a 2 ans et demi au rejet? Parce que le gouvernement et les négociateurs ont menti pendant 2 ans et maquillent l'âge légal. »

Et ce sont depuis, des députés de tous bords, y compris de la majorité, qui montent au créneau. Le gouvernement est fébrile, il vacille...

Alors oui, nous avons une carte à jouer pour obtenir satisfaction.

Nous n'avons pas d'autre choix que poursuivre les discussions avec les salariés, leur expliquer

cette réforme, les convaincre qu'en bloquant le pays on peut gagner.

À cette étape, nul ne peut prédire ce que sera l'issue de ce conflit historique, mais une chose est certaine, ce conflit a remis au centre les organisations syndicales qui combattent pour plus de justice sociale et pour préserver la sécurité sociale.

Dans notre département, une unité comme on en a rarement vu, autour d'un seul mot d'ordre, celui du retrait de la réforme, avec une seule forme d'action, la grève jusqu'au retrait s'est réalisée entre des organisations qui, ensemble, sont majoritaires dans le monde du travail. C'est vrai dans de très nombreux départements, et c'est aussi vrai à l'échelle nationale. Notre UD, notre Confédération Force Ouvrière, à leurs places, y ont largement contribué.

Les salariés ont renoué avec les assemblées générales et compris qu'ils pouvaient être maîtres de leur mouvement.

Enfin, il a augmenté la fracture entre le gouvernement et les salariés!

Alors plus que jamais, soyons déterminés! Ne lâchons rien!



ACTUALITÉS

Projet de réforme des retraites

Les entourloupes gouvernementales autour du pseudo-retrait de l'âge pivot

Sur la demande, insistante et très médiatisée, de la CFDT, le Premier ministre a fait savoir par lettre aux syndicats, le 11 janvier après-midi, qu'il était « *disposé à retirer du projet de loi la mesure de court terme (...) consistant à converger progressivement à partir de 2022 vers un âge d'équilibre de 64 ans en 2027* ».

Du coup, Laurent Berger exulte : « *L'âge pivot ne figurera plus dans le projet de loi présenté au Conseil des ministres le 24 janvier (...). Pour la CFDT, c'est une victoire* », (le Journal du dimanche du 12 janvier).

Mais aussi bien la déclaration de Philippe que celle de Berger relèvent de la duplicité et du mensonge !

Première entourloupe : l'âge pivot, ou « âge d'équilibre » n'a en réalité pas du tout disparu du projet de loi

L'âge d'équilibre n'a pas disparu du projet gouvernemental, bien au contraire ! Le Premier ministre, dans

sa fameuse lettre du 11 janvier aux « partenaires sociaux », ne prend même pas soin de le dissimuler.

Il y écrit en effet : « *Le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre. Celui-ci constituera un des leviers du pilotage collectif du système.* »

Et Philippe de le confirmer dans un courrier, cité par lemonde.fr, adressé aux députés LREM après l'envoi de sa lettre aux syndicats le 11 janvier. Dans ce courrier, le Premier ministre se félicite que « *les partenaires sociaux acceptent que le futur système comporte un âge d'équilibre* ».

Et c'est vrai : Berger s'avale l'âge d'équilibre contrairement à ses communiqués fallacieux de « victoire » !

C'est d'ailleurs ce que note notre Confédération Force Ouvrière qui, réagissant à la lettre d'Édouard Philippe, écrit dans un communiqué du 11 janvier :

« *Pour FO ce courrier, à nouveau, confirme ses analyses. L'âge d'équilibre est intrinsèque au projet de régime unique par points.*

En effet, le Premier ministre confirme bien que "le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équi-

libre" à 64 ans à partir de 2027. Ce que le Premier ministre annonce retirer est l'accélération de sa mise en œuvre, qu'il avait annoncée récemment, dès 2022 avec une montée progressive pour atteindre 64 ans en 2027. »

Dans le projet de loi qui avait été transmis au Conseil d'État et aux caisses de Sécurité sociale pour avis deux jours avant le 11 janvier, cet « âge d'équilibre » figure dans pas moins de dix-huit articles (sur soixante-quatre).

Il était mentionné à trente-neuf reprises (jusqu'à six fois dans un même article!).

La « victoire » dont se revendique la CFDT, c'est que, dans le nouveau texte, cet « âge d'équilibre » n'est désormais plus mentionné que... trente-huit fois.

Un seul article du projet de loi (le 56 bis) est modifié, qui disait précisément que cet âge d'équilibre devait être atteint par une montée en charge progressive à partir de 2022 jusqu'en 2027.

Pour le reste, « l'âge d'équilibre » est maintenu.

Il est d'ailleurs prévu (Rapport Delevoye) que cet âge d'équilibre soit indexé à la fois sur la durée de vie moyenne et sur l'âge moyen de départ en retraite.

Comme le système va induire une baisse généralisée des pensions, les salariés partiront de plus en plus tard en retraite, du coup l'âge moyen de départ augmentera contraignant à différer sans cesse davantage les départs où à partir avec des retraites encore plus amputées par les décotes.

Admirons le cynisme absolu de ce cercle vicieux !

Tout cela pourquoi ?

Pour, notamment, « *tenir compte des orientations pluriannuelles des finances publiques* » définies par le gouvernement, dit le projet de loi (article 55).



Laurent Berger et Édouard Philippe

Seconde entourloupe : le projet de loi prétend « préserver » le système de retraite par répartition, tout en voulant « généraliser » les fonds de pension

Dans l'exposé des motifs de son projet de loi, le gouvernement Macron proclame qu'il veut « **préserver (...)** le système de retraite par répartition » ; il prétend que son projet est « **fidèle, dans son esprit, aux valeurs fondatrices du projet conçu par le Conseil national de la Résistance pour l'après-guerre** »...

Mais dans le dernier article du texte (l'article 64), il met en place le cadre pour « généraliser »... les fonds de pension, pudiquement appelés « véhicules » et « dispositifs de retraites supplémentaires ».

Dans l'exposé des motifs de cet article, il écrit : « **Le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser, afin que le recours à ces véhicules se généralise et que l'économie française puisse ainsi bénéficier pleinement du dynamisme de l'épargne retraite généré par la loi Pacte.** »

Voilà le cynisme de ce gouvernement, mercenaire de BlackRock et

autres, qu'il décore de la Légion d'honneur, pendant qu'il fait tabasser les manifestants et les grévistes !

Dernière entourloupe, la « conférence sur le financement »

Dans le communiqué publié par notre confédération dès la publication de la lettre d'Édouard Philippe, FO écrivait :

« *Cependant, le Premier ministre assortit ce retrait temporaire [de l'âge pivot, NDLR] de l'injonction à ce que les partenaires sociaux se mettent d'accord sur une solution dans le cadre d'une conférence de l'équilibre et du financement.*

Il exclut cependant que cette solution entraîne une "hausse du coût du travail" autrement dit il exclut l'hypothèse d'une hausse des cotisations de 1 % telle que suggérée par le Conseil d'orientation des retraites.

Il est d'ailleurs notable que le Medef se félicite de l'annonce du Premier ministre en soulignant cet aspect et en indiquant que la négociation à venir va donc porter, selon lui, sur des mesures d'âge.

FO note au demeurant que la conférence sur l'équilibre et le financement

se tiendra sous tutelle du gouvernement et de la Cour des comptes. On assiste de fait à ce que FO dénonce depuis longtemps avec ce projet de régime unique par points : l'État, donc les gouvernements en dernier ressort, décideront, en l'occurrence par ordonnances.

Le Premier ministre est à cet égard clair : "je prendrai mes responsabilités" en l'absence d'accord. On assiste au même scénario qu'avec l'assurance chômage l'année dernière. »

Autrement dit, le gouvernement ne laisse aucune marge de manœuvre aux « négociateurs » puisqu'il les contraint à chercher des solutions à un déséquilibre financier qu'il a lui-même créé, en leur interdisant de pouvoir jouer sur autre chose que l'âge de départ, tous les autres paramètres étant par avance exclus. Et s'il n'y a pas d'accord, il imposera par ordonnance sa solution : l'âge pivot.

Comme pour l'assurance chômage, c'est « **ou vous appliquez ma politique, ou je reprends la main** ». C'est la conception Macronienne du dialogue social.

La « Caisse Nationale de Retraite Universelle » voulue par Macron

Mise sous tutelle de l'État, destruction de la Sécurité sociale et catastrophe industrielle annoncée

Le titre IV du projet de loi que le gouvernement vient de rendre public s'intitule pompeusement « **une organisation et une gouvernance unifiées pour responsabiliser tous les acteurs de la retraite.** » Il précise donc l'organisation « **technique** », projetée par Macron, de la « **caisse de retraite universelle** ».

Une caisse sous tutelle de l'État

Article 49 de ce titre IV : « *Les modalités d'organisation du système universel de retraite consistent en la création d'un établissement de tête et d'un réseau territorialisé unifié. La structure de tête sera un établissement public administratif... Elle sera administrée par un conseil d'administration paritaire composé des organisations syndicales représentatives et des organisations*

professionnelles représentatives représentant également les travailleurs indépendants, les professions libérales et les employeurs publics. »

La future Caisse Nationale du Régime Universel (CNRU) est calquée sur les caisses nationales de Sécurité sociale du régime général. Ces Caisses sont dotées d'un Conseil au sein desquels siègent les organisations syndicales représentatives mais leurs pouvoirs sont grandement limités par la tutelle de l'État. En effet, celui-ci exerce un contrôle

ACTUALITÉS

sur toutes leurs décisions, nomme leurs directeurs, décide d'agréer ou non leurs budgets...

Sauf que si les Caisses Nationales de Sécurité sociale sont aujourd'hui soumises à cette tutelle, ce n'est pas le cas des caisses complémentaires ARRCO-AGIRC (parfaitement gérées depuis 50 ans par les interlocuteurs sociaux sans intervention directe de l'État et qui servent le quart du montant total des prestations retraite) et de nombreuses autres caisses de retraite.

Le nouveau régime sera donc placé directement sous le contrôle de l'État. Son conseil d'administration pourra décider ce qu'il veut, du moment que cela est conforme aux décisions gouvernementales. En effet, l'État disposera à tout moment d'un droit de veto.

Soyons clairs : c'est le gouvernement qui décidera de tout.

Une « représentativité » aménagée pour remercier l'UNSA

Mais revenons sur ce « paritarisme » bien encadré.

Depuis la loi de 2008, seules les organisations syndicales interprofessionnelles qui ont obtenu 8 % des suffrages, à l'échelle nationale, aux élections professionnelles sont considérées comme représentatives.

Siègent donc, dans les conseils des caisses de Sécurité sociale, FO, la CGT, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

L'UNSA n'y siège pas, puisque sa « représentativité » s'établit à 7,2 %

Sauf que le gouvernement a décidé d'abaisser le seuil de représentativité, seulement pour la participation à cette « caisse universelle », à 5 %. Bien des commentateurs y voient « un cadeau » pour l'UNSA en remerciement de ses bons et loyaux services. « Ce serait insultant de le penser » a déclaré Laurent Escure, secrétaire général de l'UNSA. Ah bon ?

Destruction de la branche vieillesse de la Sécurité sociale pour préparer le démantèlement de l'ensemble de la Sécu

Mais surtout, il est acté la disparition de la branche vieillesse du régime général de Sécurité sociale

dans son ensemble, de la CNAV aux CARSAT.

Ce serait au Directeur général de la CNRU de proposer, au plus tard le 30 juin 2021, le schéma de transformation.

Le gouvernement prendra **par voie d'ordonnance** toute mesure afin de prévoir l'intégration des caisses de retraite et institutions de retraite complémentaire, en particulier la mise en place du réseau unique et les modalités de transfert des contrats de travail.

C'est l'emploi des personnels dans leur ensemble de toutes ces caisses et du maintien de leurs conventions collectives, au premier chef celle du Régime général, qui sont ici menacés !

C'est surtout un pan essentiel de la Sécurité sociale de 45 qui serait détruit, prélude à une attaque généralisée contre la Sécu que le gouvernement prépare

Une « catastrophe industrielle » annoncée

Le régime universel, tout le monde a compris, consiste à fusionner toutes ces caisses versant des retraites. 42 caisses, autant d'organismes locaux, départementaux, régionaux, nationaux...

Il s'agira de fusionner dans une structure commune, avec des règles communes la CNAV, la MSA, la CNRACL, les caisses des régimes spéciaux (une bonne douzaine), celles qui gèrent l'ARRCO-AGIRC (15 caisses), celles qui gèrent les régimes de base des libéraux (CNAVPL et Caisse des avocats), celles qui gèrent leurs retraites complémentaires (une dizaine)... Arrêtons là l'énumération.

Essayons d'imaginer l'extraordinaire imbroglio que représenterait la fusion d'organismes aux histoires spécifiques, aux organisations différentes, aux logiciels loin d'être compatibles.

Il y a une expérience récente, cuisante : la création du Régime social des indépendants. En 2006, le président Sarkozy, sous prétexte de « simplification », « d'unification » (ça ne vous rappelle rien ?) décide de fusionner les caisses maladie et retraite des artisans et commerçants.

Il y avait beaucoup moins de caisses concernées. En gros la CANAM

(Caisse nationale d'assurance maladie des artisans), la CANCAVA (Caisse nationale d'assurance vieillesse des artisans) et l'ORGANIC (assurance vieillesse, invalidité décès des industriels et commerçants), lesquelles déléguaient la gestion des prestations à divers organismes.

C'est une situation similaire, à une échelle très réduite, de ce qu'est le paysage des caisses servant les prestations de retraite en France.

Le résultat ? La Cour des comptes a qualifié cette fusion de « catastrophe industrielle » et le Premier ministre de l'époque Manuel Valls de « désastre ».

À tel point qu'au bout du compte, au premier janvier 2020, l'ensemble du RSI a été fusionné dans le régime général.

14 ans de « catastrophe industrielle », de « désastre »... et qui perdure. L'intégration du RSI dans le régime général se fait, aujourd'hui, dans la douleur.

Notre Confédération a alerté le gouvernement des risques encourus lors des « concertations ».

Elle a en particulier rappelé que le pays modèle du gouvernement, la Suède, pour passer d'un régime où le niveau des pensions était basé sur les quinze meilleures années de salaire à une retraite par points dans laquelle chaque année compte, a mis un peu plus de 15 ans.

Et il s'agissait de basculer un seul système vers un autre.

Pas de fusionner 42 caisses avec autant de règles de gestion différentes dans une seule, le tout à la hussarde.

Tous les acteurs du système alertent le gouvernement sur le caractère idéologique, technocratique, mal préparé de cette réforme.

Mais Jupiter veut !

Bloquer ce projet de loi pour préserver nos droits et empêcher la catastrophe annoncée

Bloquer ce projet de loi est une impérieuse nécessité.

D'abord parce qu'il détruit nos droits et un pan entier de notre sécurité sociale, ensuite parce que s'il se met en place, ce sera de toute façon, une « catastrophe industrielle » prévisible, que tous les acteurs du secteur annoncent.

Réforme des aides au logement des CAF : un report qui arrange le gouvernement.

Le 1er janvier 2020 devait être mise en œuvre la réforme du mode de calcul de l'Allocation Logement et de l'APL. Mais le 27 décembre 2019, soit seulement 5 jours avant l'échéance, le gouvernement informait de son report au 1er avril 2020.

Cette annonce, pour le moins tardive, est intervenue alors que cette réforme avait déjà été différée à deux reprises puisqu'elle devait initialement être appliquée dès avril 2019 puis à partir de juillet 2019. Il avait pourtant été largement expliqué aux salariés des CAF que cette fois-ci devait être « la bonne ». Les premières formations nécessaires avaient d'ailleurs été dispensées.

La raison invoquée à ce nouvel ajournement est une demande qui aurait été formulée par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) du fait de problèmes informatiques.

Force est cependant de constater que ce report au-delà des élections municipales a permis au gouvernement de ne pas avoir immédiatement à gérer les conséquences révoltantes de cette réforme dans le contexte des développements de la grève contre le projet de réforme sur les retraites.

Le contenu de la réforme

La réforme tient essentiellement à une modification des éléments de ressources pris en compte pour le calcul de la prestation. Il s'agit principalement et pour la grande masse des allocataires de ne plus se référer aux ressources de l'année n-2 (exemple : revenus annuels 2017 pour le calcul des droits 2019) mais aux revenus perçus dans les 12 mois qui viennent de s'écouler, revenus ajustés tous les trois mois.

La CNAF indique que ce système, dit de « contemporanéité » permettra d'étudier les droits des allocataires « au plus près » de leur situation

actuelle (ce qui au passage, a-t-on indiqué, serait une demande des bénéficiaires eux-mêmes).

Ses objectifs réels et ses conséquences

La réalité est que ce nouveau mode de calcul facilitera mécaniquement la réalisation d'économies importantes, les revenus actualisés étant globalement plus élevés que ceux perçus deux années auparavant. En bref, il y aura des gagnants et des perdants mais les seconds seront beaucoup plus nombreux que les premiers.

Dès juillet 2019, Matignon a estimé à « **plus d'un milliard d'euros** » l'économie qui serait réalisée en une année avec ce système, ce qui ne l'empêchait pas de considérer la mesure comme « juste, équitable et logique ». Désormais actualisée à 1,2 milliard d'euros, cette somme représente donc 100 millions d'euros par mois « économisés » sur les montants des droits versés !

Dans ce contexte, ce sont en effet selon les estimations environ 1,2 million d'allocataires qui verraient leur droit diminuer et 600 000 pour lesquels il serait purement et simplement supprimé. Tout cela sur les 6,5 millions de foyers bénéficiaires. Sans compter qu'avec la mise à jour trimestrielle, ceux qui auront un droit seront évidemment susceptibles de le voir fréquemment varier.

Une application au premier janvier trop risquée pour le gouvernement

La réforme de l'Allocation logement se présente donc comme une véritable bombe à retardement. Elle l'est y compris pour les collègues des CAF qui vont fatalement se trouver confrontés aux interrogations, à l'incompréhension et au mécontentement d'allocataires qui par définition ne sont déjà pas des nantis (2 allocataires sur 5 vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté selon la DRESS – Direction de la recherche, des études, de l'évalua-

tion et des statistiques —). Comme si les conditions d'accueil de ces organismes n'étaient pas déjà suffisamment compliquées dans un contexte de précarité généralisée !

Les inquiétudes demeurent également quant à la dégradation des conditions de travail qui pourrait être induite par de nouveaux traitements informatiques qui selon la version officielle n'ont pu depuis plus d'un an être mis au point, et alors même que le report de la réforme crée déjà lui-même des difficultés techniques sur certains dossiers du fait d'anticipations qui avaient été réalisées.

En tout état de cause, nul n'est dupe : les conséquences de cette réforme seront encore bien plus lourdes que la baisse de 5 euros intervenue il y a un an et demi.

Des allocataires aux salariés des CAF, en passant par les bailleurs, notamment sociaux, elle ne peut que générer le mécontentement vis-à-vis d'un gouvernement qui s'attaque aujourd'hui à l'ensemble des droits et garanties des salariés de ce pays.

En pleine grève puissante pour le retrait de la réforme visant à instaurer un régime de retraite universel par points et à deux mois d'échéances électorales importantes pour lui, le gouvernement ne pouvait de toute façon pas se permettre la mise en œuvre de la réforme au 1er janvier 2020.

Le report de celle-ci constitue un signe supplémentaire de ses difficultés à aller jusqu'au bout de ses intentions face à la résistance qui est l'œuvre. Il est aussi un encouragement à poursuivre avec intensité le travail syndical mené par Force Ouvrière dans le sens de la défense des revendications des salariés, que cela soit à la sécurité sociale ou ailleurs.

Frédéric Neau,

Secrétaire de la section FO CAF,
secrétaire adjoint du syndicat FO
des Organismes Sociaux
du Maine-et-Loire

EN DIRECT DES SYNDICATS

FO progresse dans les cliniques d'Angers

Le syndicat de la Santé privé prépare son assemblée générale et a communiqué son rapport d'activité.

Nous en extrayons les passages qui concernent deux cliniques, la clinique de l'Anjou et la clinique St Joseph.

Tout indique que nos camarades sont orientés sur la construction du syndicat.

Clinique de l'Anjou :

« Plusieurs élus FO ont quitté l'établissement en 2019, en conséquence nous ne comptabilisons plus que 3 élus et 2 candidats potentiels à quelques mois des élections au Comité social et économique.

Lors de l'assemblée générale du syndicat FO santé privée 49 du 31 janvier 2019, nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour aider ces 2 camarades à constituer des listes aux élections au CSE qui ont eu lieu en décembre 2019.

Plusieurs diffusions ont été organisées devant la clinique, y compris avec l'aide des camarades retraités de l'UDR FO.

Nous avons dû faire face à une campagne anti-FO orchestrée par la CFDT particulièrement virulente qui visait à nous décourager.

Malgré ces obstacles, le bilan est largement positif puisque lors des élections qui ont eu lieu en décembre, nous avons réussi au 1er tour à présenter 5 candidats et 10 candidats au 2e tour.

La représentativité syndicale (calculée au premier tour) s'établit ainsi :

- FO obtient 27.31 %
- La CFDT obtient 58.59 %
- la CFE-CGC obtient 12,50 % dans le collège techniciens et agents de maîtrise et 100 % dans le collège cadres.

Au deuxième tour, nous obtenons 5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants (3 dans le collège employés, 2 dans le collège techniciens et agents de maîtrise).

Soit au total, 10 élus ayant un mandat et des heures de délégation avec possibilité de les partager.

Il faut noter que dans le collège employés (agents, aides-soignants), nous sommes majoritaires en voix face à la CFDT.

Ces résultats sont un point d'appui pour revendiquer :

- une augmentation significative de la valeur du point à hauteur de 5 % pour toutes les catégories professionnelles
- une prime d'intéressement d'un montant égal pour tous
- la prise en charge par l'employeur des jours de carence
- une revalorisation de l'ancienneté FO s'engage à négocier le passage de 2 à 3 jours d'ancienneté : le 1er après 20 ans de présence, le 2e 25 ans et le 3e 30 ans.

Nous sommes en capacité de construire très rapidement une section d'une douzaine adhérents, ce qui est de bon augure pour commencer 2020.

Clinique St Joseph

En 2019 la section syndicale s'est préparée et renforcée pour les élec-

tions du CSE pour pouvoir présenter une liste 100 % FO.

Les élections n'ont eu lieu qu'en décembre.

Seule Force Ouvrière était représentée.

Le premier tour des élections nous a permis d'être tous élus avec une participation des salariés à plus de 50 % même pour le 2e collège (techniciens et Agents de maîtrise) :

- 4 titulaires sur 4 pour le 1er collège (Agents aides-soignants...)
- et 4 titulaires sur 5 pour le 2e collège.

Nous allons donc avoir en 2020 de nouveaux adhérents prêts à revendiquer pour améliorer les conditions de travail, les augmentations de salaires et des effectifs...

Nous allons aussi œuvrer pour aboutir à un accord d'intéressement égal pour tous, ce qui permettra d'obtenir la prime du pouvoir d'achat qui était de 800 € en 2019 et qui devrait être reconduite cette année.

Nous allons aussi faire des négociations annuelles obligatoires pour revendiquer :

- une augmentation de la valeur du point pour tous,
- ses jours d'ancienneté supplémentaires et/ou une prime d'ancienneté plus conséquente.
- Une prise en charge des 3 jours de carence par l'entreprise.

Avec de nouvelles adhésions, la section syndicale FO renforcée va pouvoir négocier plus facilement, se faire entendre par la direction pour être enfin prise au sérieux...



Dans le secondaire, les enseignants dressés contre la réforme des retraites et la réforme du Bac

Les enseignants du secondaire ont fortement participé à la grève à partir du 5 décembre. Aujourd'hui, ils sont vent debout contre la réforme du Bac.

Le Combat Social a rencontré Patrick Bourget, secrétaire du Syndicat National FO des Lycées et Collèges du 49

Peux-tu nous indiquer comment vous avez préparé la mobilisation contre la réforme des retraites ?

Nous avons organisé un nombre très conséquent d'heures d'informations syndicales (HIS) sur les établissements du département (20 à ce jour, et nous continuons), pour informer les collègues des conséquences de la réforme. Ces HIS sont très suivies, et appréciées des collègues. Nous les appelons bien sûr à se réunir ensuite en Assemblées générales pour décider de la grève (d'ailleurs certaines de ces HIS se sont, de fait, transformées en AG dans lesquelles la grève a été votée). Nous avons demandé à nos correspondants d'établissement de les organiser. Ce qui est remarquable, dans ces réunions ou ces assemblées, c'est le rejet quasi unanime de cette réforme par les collègues...

Si, du moins dans le Maine-et-Loire, la reconduction de la grève, même si elle a parfois concerné un nombre significatif de grévistes, est restée minoritaire, par contre au cours des journées intersyndicales de manifestations interprofessionnelles, les taux de grévistes ont été très importants, dépassant les 50 %.

Il faut dire que les enseignants sont particulièrement concernés par cette réforme, avec, si elle s'applique, des baisses de pension, de plusieurs centaines d'euros, beaucoup plus importantes que pour le reste de la fonction publique

puisque les enseignants ne perçoivent pas ou très peu de primes.

Ce gouvernement a lancé toute une campagne en jurant la main sur le cœur qu'il allait revaloriser vos salaires pour compenser les conséquences de la réforme. Qu'en est-il exactement ?

Comment croire un ministre qui annonce, à quelques jours d'intervalle, qu'il va augmenter nos salaires d'une part et qu'il gèle le point d'indice pour les quelques années à venir d'autre part ?

De plus, Blanquer assortit cette hypothétique « revalorisation » d'une volonté de modifications considérables de nos conditions d'emploi : pour augmenter notre temps de travail d'environ 10 % le ministre compte brandir la carte de l'annualisation : le professeur certifié ne devra plus 18 h de cours par semaines pendant 36 semaines mais relèvera du cadre annuel des 1607 h avec des missions liées (correction, conseil de classe, réunions...) et cela change tout.

Le ministre, depuis la réforme des collèges de 2016 et plus récemment du lycée introduit la bivalence (le fait d'enseigner deux disciplines) : le prof est donc de moins en moins expert dans sa matière. Par exemple en sixième la Technologie, les sciences naturelles et la physique peuvent être regroupées en une seule matière appelée « science » et être enseignées indifféremment par un des trois profs.

Enfin il faut savoir que la revalorisation prévue ciblera les jeunes générations nées après 1975 et donc concernées par la réforme des retraites. Elle prendra la forme de primes au mérite distribuées par le chef d'établissement et imposera à ces jeunes collègues une augmentation du temps de travail. Non le ministre ne compte pas augmenter le budget de l'Éducation Nationale, mais allonger le temps de travail.

Il financera les maigres augmentations par des suppressions de postes.

Mais en ce moment, la mobilisation est en train de repartir. Les enseignants sont vent debout contre les **épreuves communes de contrôle continu** (E3C) instaurées par la réforme du bac.

Peux-tu nous expliquer ce que sont ces E3C ?

Le bac ne se passe plus, dès cette année, en une seule fois en fin de terminale. Le bac cesse d'être un « diplôme républicain » à valeur nationale ou tous les élèves sont sur un pied d'égalité, interrogés de façon anonyme sur un programme commun à tous. Maintenant, pour 40 % (et dans l'esprit du ministre, à terme, en totalité), il fait l'objet de contrôle continu organisé en première et en terminale.



EN DIRECT DES SYNDICATS

Les élèves ne sont plus interrogés sur un sujet commun à tous, mais sur des sujets choisis dans une base de données nationale par leur professeur.

Cette banque nationale des sujets est accessible sans aucune règle de sécurité particulière, il suffit de posséder les codes d'un prof pour y accéder. Le calendrier des épreuves, décidé par chaque établissement, favorisera les élèves qui passeront en dernier puisqu'ils auront connaissance des sujets déjà donnés ailleurs et pourront mieux se préparer.

Tout le monde comprendra que cela permet toutes les fuites et toutes les triches !

Ainsi, dans l'académie d'Orléans-Tour, un proviseur a informé les élèves par mail du sujet sur lequel ils allaient être interrogés. Crois-tu qu'il ait été sanctionné ? Pas du tout, l'inspection académique a cautionné.

De plus, cette réforme menée à la hussarde fait que ces E3C se passent de façon calamiteuse dans la plupart des établissements : les sujets d'examen et les grilles d'évaluation complexes ont été parachutés début décembre et ne sont pas en adéquation avec ce que les élèves

sont censés avoir appris au premier trimestre en première, sujets perclus de fautes, etc. Dans les établissements qui ont les moyens, il y aura un élève par table, comme cela se fait toujours pour le bac. Dans d'autres, moins bien lotis, on mettra 38 élèves dans une même salle avec impossibilité d'en mettre un par table, donc avec tous les risques de triche que cela comporte...

Enfin la copie du candidat et la correction seront numérisées. Le rectorat aura donc la main pour contrôler le travail du prof en temps réel et modifier les résultats à sa guise.

Et comment réagissent les enseignants ?

Les collègues résistent, refusent d'organiser cette mascarade. Les pressions se multiplient pour qu'ils remettent les sujets, pour qu'ils soient présents pour faire passer les épreuves, mais ils résistent !

Devant le refus des professeurs, l'administration se tourne vers les assistants d'éducation (surveillants), les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), les personnels de laboratoire et les personnels administratifs auxquels elle tente d'imposer la surveillance des épreuves.

Sauf que c'est illégal. Non seulement il faut au minimum deux personnes pour assurer la surveillance d'un examen, mais également la présence au choix d'un enseignant, d'un personnel de direction ou d'un Conseiller principal d'Éducation.

Le ministre Blanquer s'assoit sur tout cela. La légalité, connaît pas.

Dans certains lycées afin de faire passer coute que coute les épreuves, les surveillants sont menacés de licenciement, dans d'autres il est fait appel aux CRS pour empêcher les blocus, dans certains les épreuves sont reportées au dernier moment.

Mais malgré ces menaces et ces répressions inédites, dans un nombre conséquent de lycées les épreuves ont été annulées ; ce qui montre la détermination des collègues.

La fédération, la FNEC FP-FO, a déposé un préavis de grève qui couvre tous les personnels jusqu'au 9 février. En Maine-et-Loire, les E3C débutent ces jours-ci. Le SNFOLC, au sein de la même intersyndicale qui organise le combat pour le retrait de la réforme des retraites, va aider les enseignants à combattre cette réforme délétère !

Propos recueillis le 20/01/2020

Les nouveaux élus du CHU se forment !

A la suite des dernières élections professionnelles au CHU (voir **Combat Social** de novembre-décembre 2019), ce sont pas moins de 34

élus, dont 17 titulaires qui ont été élus. Une partie d'entre eux se sont retrouvés à la Bourse du travail pour une session de formation.

Le syndicat FO du CHU a mis en place un cycle de formation pour armer les élus pour défendre les collègues dans ces instances qui vivent leur dernière année sous leur forme actuelle.

En effet le gouvernement via la loi Dussopt a considérablement réduit le champ de compétences des CAP.

Quasiment tous les corps de métiers étaient représentés à cette formation : Cadre de santé, infirmiers, aides-soignants, ouvrier, ASH, ingénieurs, administratifs, technicien de laboratoire, ambulanciers...

Voilà la force du syndicat Force ouvrière au CHU, l'implantation dans tous les secteurs et l'attachement à la défense du statut. Aider les camarades par la formation syndicale est d'une importance capitale dans la période.

Benjamin Delrue

Quatre des nouveaux élus avec leur formatrice



Retraites : Des enseignants des écoles dans la grève depuis le 5 décembre

Depuis le 5 décembre, l'enseignement est un des secteurs les plus mobilisés, après celui des transports avec la SNCF et la RATP qui accumulent plus de 47 jours de grève.

En effet, des dires mêmes du Président de la République, si tous nous perdrons beaucoup, les profs seront « les grands perdants », impactés jusqu'à 40 % de pension en moins !

Serait également remis en cause le Statut de fonctionnaire d'État (et les droits afférents) attaché au Code des pensions civiles et militaires censé disparaître dans le régime « universel ».

Les enseignants : une catégorie particulièrement frappée par la réforme des retraites

Pour les fonctionnaires que sont les personnels de l'Éducation nationale, la disparition du calcul sur les 6 derniers mois qui sont les plus avantageux entraîne une première perte financière considérable !

De plus, à la différence de beaucoup d'autres catégories de fonctionnaires, sans parler du privé, les primes pour les personnels de l'Éducation nationale sont quasiment inexistantes.

Leur intégration dans le calcul du montant de la retraite aboutit à une seconde perte financière tout aussi conséquente.

Le combat de la FNEC-FP-FO : Grève jusqu'au retrait !

Depuis le 5 décembre, les syndicats de la FNEC FP FO travaillent à la reconduction jusqu'au retrait et, malgré les temps forts médiatisés par la FSU nationale, la grève a été reconduite dans le Maine-et-Loire à l'appel unitaire des organisations CGT - FO - FSU - Solidaires - CNT de l'enseignement.

Le rejet du projet de loi sur la re-

traite par points est ancré, les enseignants comme plus de 60 % de la population sont convaincus qu'il faut faire plier le gouvernement sur cette question centrale pour leur Statut, leur avenir, celui de leurs enfants, de leurs élèves...

Pour rappel, les professeurs des écoles dans notre département avaient déjà reconduit la grève massivement pendant 15 jours au printemps dernier contre les réformes du ministre de l'Éducation nationale Blanquer. Tous les jours de grève n'avaient pas été prélevés qu'ils se remettaient en grève à 70 % le 5 décembre... La détermination est là !

Une grève diversement suivie

Néanmoins, dans le Maine-et-Loire comme ailleurs, la grève est diversement suivie, forte sur les « temps forts » voulus par le syndicat majoritaire (atteignant 70 % de grévistes), plus difficile à maintenir dans le temps entre chacun de ces « temps forts ». L'état de la grève est également contrasté en fonction des secteurs géographiques, beaucoup plus suivie en reconductible sur les grandes villes et agglomérations comme Paris.

La colère et la détermination des personnels s'expriment parfois sous forme d'actions diverses et variées décidées dans les assemblées gé-

nérales, souvent en lien avec les grévistes d'autres secteurs : AG commune avec les cheminots, interpellation des députés LREM, barbecue, initiatives diverses...

Ces actions sont certes une facette de la mobilisation actuelle et peuvent conforter les collègues grévistes, mais FO considère qu'il faut poursuivre la discussion avec l'ensemble de nos collègues, à travers l'organisation de tournées d'écoles, de réunions d'écoles sur la reconduction massive de la grève !...

Notre syndicat du premier degré le SNUDI FO 49, s'emploie à donner les éléments d'information à ses syndiqués et à l'ensemble des personnels en multipliant les tournées d'écoles, en informant en particulier sur l'état de la mobilisation dans tous les secteurs (atténué par les médias et qui peut donner confiance!), les mensonges de Blanquer sur la pseudo-revalorisation, l'enfumage du gouvernement, de la CFDT et de l'UNSA sur l'âge pivot...

C'est à cela qu'il continue de s'employer cette semaine du 20 janvier où la grève de masse est cherchée partout pour le 24, jour d'étude du projet de loi par le Conseil des ministres !

Magali Lardeux
Secrétaire du SNUDI-FO



Le projet de loi sur les retraites a été publié

Voilà ce que Macron veut nous imposer :

AUJOURD'HUI

SYSTÈME MACRON

**Une retraite calculée sur toute la carrière =
baisse de toutes les retraites, surtout celles des plus précaires**

Le calcul des retraites se fait sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années dans le privé (tous éléments de salaires compris) et des 6 derniers mois (sans les primes) dans le public



Le calcul de la retraite se fera sur l'ensemble de la carrière, les périodes de chômage, de temps partiel, de maladie, de maternité seront incluses, ce qui pénalisera les plus précaires. Dans ces conditions, contrairement aux annonces gouvernementales, ce sont surtout les femmes, aux carrières plus souvent hachées, aux temps partiels (souvent imposés) plus fréquents, qui seront les grandes perdantes

**Part de la richesse consacrée aux retraites « figée »
= retraites diminuées pour tous, public/privé**

Aujourd'hui, 13,8 % des richesses produites (PIB) sont consacrées au paiement des prestations de retraites. Et il y a, en 2019, un peu moins de 18 millions de retraité-e-s.

En 2050, il y aura 6 millions de retraité-e-s en plus, soit à peu près 24 millions.



Le projet du gouvernement consiste à « figer » la part du PIB consacré aux retraites pour qu'il ne dépasse plus jamais la proportion d'aujourd'hui (13,8 %). Autrement dit, mécaniquement, les pensions ne peuvent QUE baisser, en moyenne de 25 %, le même « gâteau » devant être divisé en un plus grand nombre de parts.

De plus en plus de retraités pauvres

Avec notre système de retraite, le taux de pauvreté parmi les retraité-e-s en France est le plus faible d'Europe : 7,3 %.

En Allemagne, il est de 18,7 %. En Suède, il a atteint 14,7 % depuis la mise en place de la retraite par point, modèle que Macron veut nous imposer.



Le système Macron vise à « aligner » la France sur le reste des pays d'Europe. Le taux de retraité-e-s pauvres en Europe est de 14,9 %. Avec la retraite Macron, le taux de retraité-e-s pauvres doublera.

L'arnaque de la pénibilité

Certain-e-s salarié-e-s exposés à des conditions de travail difficiles ou particulières bénéficient de conditions de départ précoces. C'est d'ailleurs la raison de l'existence des « régimes spéciaux » (danseuses et danseurs de l'opéra, conducteurs-trices de métro, cheminot-e-s...) ou de la « catégorie active » dans la fonction publique (aides-soignant-e-s, infirmier-e-s, collecte des déchets...)

Dans le privé, les titulaires d'un compte pénibilité peuvent bénéficier d'un départ jusqu'à deux ans plus tôt (à 60 ans)



Macron détruit tous les régimes spéciaux, la catégorie active dans la fonction publique et veut aligner tout le monde sur le système du privé. Mais avec l'âge d'équilibre à 64 ans, voire à 67 ans à terme, le « départ précoce » se ferait au mieux à 62, voire à 65 ans...

Imagine-t-on un ouvrier du bâtiment, une aide-soignante, un conducteur de train, une infirmière travaillant jusqu'à 65 ans ?

Il n'y a pas de problèmes de financement des retraites !

Le gouvernement annonce un « déficit prévisionnel » compris entre 7 et 18 milliards en 2025. Or les caisses de retraite ont 125 milliards de réserves ; une simple augmentation de 1 % des cotisations retraite (0,40 % pour les salariés, 0,60 % pour les employeurs), réglerait ce déficit que le gouvernement crée de toutes pièces en figeant les salaires et en augmentant les exonérations de cotisations. Enfin, en 2019, les entreprises du CAC 40 ont versé 60 milliards de dividendes à leurs actionnaires

De l'argent, il y en a !